

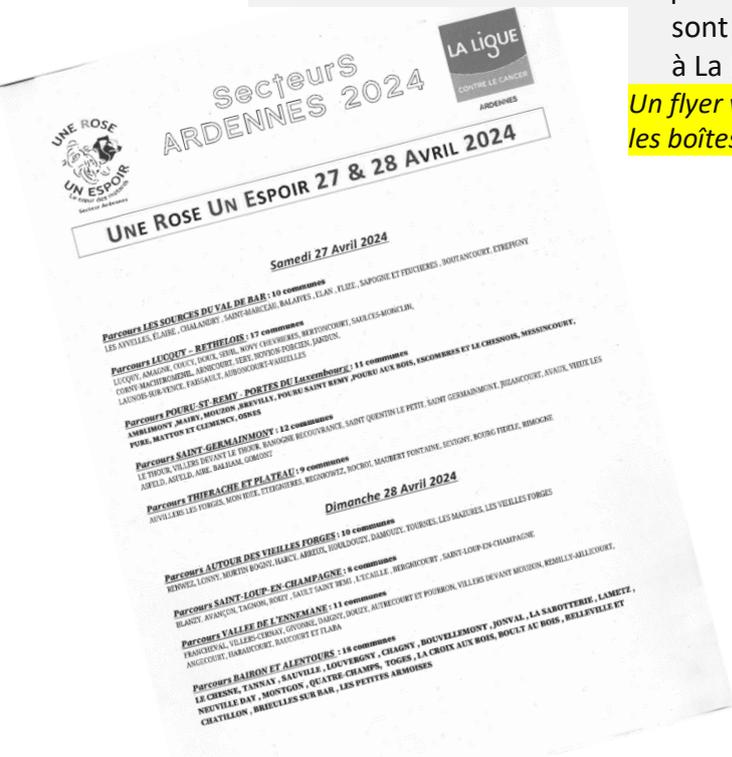


## LETTRE INFOS Printemps 2024

### PRINCIPALES DATES A RETENIR POUR CE PRINTEMPS

- ❖ **Dimanche 28 avril**, les motards des Roses de l'Espoir s'arrêteront à Montgon ; les sommes récoltées par la vente des roses sont reversées à La Ligue contre Le Cancer

Un flyer vient d'être déposé dans les boîtes aux lettres



- ❖ **Dimanche 9 juin Elections européennes**



Pensez à faire établir votre procuration si vous n'êtes pas disponible



- ❖ **Week-end des 22 et 23 juin Fête des Lavoirs**



Montgon sera sur le circuit de découverte des lavoirs de la vallée du canal, organisé par l'ASPV (Association de sauvegarde du Patrimoine vouzinois) ; une occasion de plus pour remercier les familles montgonnaises qui ont permis de le mettre en scène.

Eglise et Musée de l'Ecole seront aussi ouverts.

- ❖ Toujours en cours



. De nouveaux panneaux de signalétique, à l'initiative de la commune, vont enfin être implantés ; ils permettront d'orienter le promeneur vers les gîtes, les plus beaux points de vue et les centres d'intérêt et de détente du village.

(voir compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2023 sur ces 2 sujets)

- ❖ Des travaux de voirie sur un certain nombre de nos voies communales sont à nouveau programmés pour l'été

## ET QUELQUES RAPPELS CITOYENS POUR BIEN COHABITER AU PRINTEMPS

- ❖ Horaires de jardinage et travaux (hormis Professionnels et exploitants agricoles)

« Par **arrêté préfectoral** n°2009-108, il est interdit d'utiliser des outils bruyants et donc de tondre sa pelouse ou de tronçonner en dehors des horaires suivants : Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00. Le samedi : de 9h00 à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h 00 »

L'arrêté complet est disponible sur le site de la Préfecture des Ardennes et sur le site de la commune [www.commune-montgon08.com](http://www.commune-montgon08.com), rubrique Vie pratique

- ❖ Le brûlage est en principe interdit ; une aire de déchets verts est à la disposition des habitants ; Aymeric Charbonnier y a récemment fait de la place ; il vous est demandé de bien séparer les branches des déchets de tonte (le bon terreau formé ces dernières années est irrécupérable à cause des branchages qui s'y trouvent)

**A gauche , dans l'espace découvert , les branches**

**A droite, sous les arbres, les tontes**

*NB Des remarques concernant le brûlage de déchets plastiques toxiques et nauséabonds aux alentours du canal sont parvenues en mairie. Ce n'est pas tolérable et les agents de l'OFB , Office Français de la Biodiversité qui exerce la Police de l'Environnement, sont susceptibles d'intervenir à tout moment.*

- ❖ Collecte des déchets et ordures ménagères

Il n'est pas prévu de collecte des biodéchets dans les petites communes (les habitants disposant souvent d'un compost et ayant des animaux à nourrir... ) contrairement à Vouziers ou aux bourgs centres. **Cependant, si vous le souhaitez vous pouvez retirer un bio seau en mairie du Chesne et déposer son contenu dans le bio conteneur situé près de la salle des fêtes (il y en a aussi sur les parkings des supermarchés de Vouziers)**



**info dernière mn : COLLECTE LE LUNDI 6 MAI EN REMPLACEMENT DES 1<sup>ER</sup> ET 8 MAI FERIES**



*La météo nous « balade » sans ménagements, mais la municipalité garde le cap !*



BON PRINTEMPS A TOUS